

Règlement RAID NEUCHAVENTURE

25 mai 2019 Les Brenets / NE

Par leur inscription, les 2 concurrents formant une équipe reconnaissent avoir pris connaissance et acceptent ce règlement au moment où ils se présentent au départ de l'épreuve.

1 Organisation

Le RAID NEUCHAVENTURE est une épreuve multisports organisée par l'association «NeuchAventure».

2 Parcours

La course peut comporter les disciplines suivantes: VTT, épreuve aquatique, course à pied, roller, atelier de cordes et activité surprise. Les 2 participants effectuent la totalité du parcours ensemble en une seule étape sur 1 jour.

Sauf exception, la course a lieu en orientation (il n'y a pas de balisage) au moyen de diverses cartes topographiques. Les cartes du parcours ainsi qu'une feuille de route, sont remises au départ avec la description de chaque poste. Lors de la remise de documents ou de matériel par l'organisateur, les participants contrôlent que cela corresponde à leur catégorie. Toute contestation est à communiquer immédiatement à un membre de l'organisation.

Les parcours comportent des balises qui sont à pointer obligatoirement en présence des **deux membres de l'équipe** et **dans l'ordre défini par les documents**. Des épreuves peuvent être modifiées, ajoutées, supprimées ou neutralisées par l'organisateur.

Un briefing obligatoire est donné avant la course pour des raisons de sécurité. Les modifications éventuelles sont annoncées à ce moment-là ou durant la course par les organisateurs. **Des portes horaires sont à respecter** tout au long de la course. En cas d'arrivée tardive à une porte horaire, l'organisateur dirige l'équipe vers une autre section ou vers l'arrivée.

L'organisateur se réserve le droit d'adapter les catégories en fonction du taux de participation.

2.1 Epreuve aquatique

Le port des gilets de sauvetage (attachés) fournis par l'organisateur est obligatoire. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'éventuel chavirage. La sécurité des concurrents prime, cependant une embarcation doit être ramenée à bon port, dans la mesure du possible. En prenant le départ, les concurrents certifient pouvoir nager au moins 100m.

2.2 Epreuve d'atelier de corde

Toutes les équipes doivent se conformer aux indications données par les préposés à l'atelier de corde. En principe, le temps de course est neutralisé. L'organisateur définit si l'atelier doit ou peut être réalisé par 1 ou les 2 équipiers.

2.3 Epreuve surprise

Suivre les consignes données par l'organisateur.

2.4 Epreuve roller

Il est entendu par roller: le type « inline », « quads » 2 x 2, les skis-roues (ou skis à roulettes) + bâtons et les trottinettes. Le diamètre maximum des roues de trottinette n'excédera pas 200mm.

3 Inscriptions

L'inscription des équipes se fait par internet www.neuchaventure.ch. 3 parcours à choix :

- « Découverte » **CHF 100.00 par équipe**
- « Sportif » **CHF 120.00 par équipe**
- « Expert » **CHF 140.00 par équipe**

Une réduction de **CHF 20.00** par équipe est accordée pour toute inscription reçue et **payée jusqu'au mardi 2 avril 2019**. La date limite des inscriptions est fixée au **lundi 13 mai 2019**.

La finance d'inscription comprend : les cartes, le ravitaillement à l'arrivée, un repas à l'arrivée, l'encadrement par des samaritains, la location du matériel de l'épreuve aquatique, l'atelier de corde, le matériel pour les épreuves surprises, ainsi qu'un prix souvenir pour chacun. Le nombre d'équipes est limité à **260** (120 Découverte, 100 Sportif, 40 Expert). L'organisateur se laisse le droit de modifier le nombre d'équipes pour des questions de sécurité.

4 Participants

Un capitaine est désigné pour chaque équipe et donne un nom à son équipe. Il est le destinataire des documents de la course.

Pour les mineurs (moins de 18 ans révolus le jour de la course), la signature des parents ou du représentant légal est obligatoire.

Catégorie	Expert	Sportif	Open Découverte	Adulte-enfant
Hommes	Année naissance 2003 ou avant	Année naissance 2003 ou avant	Année naissance 2005 ou avant	Enfant année naissance de 2004 à 2008
Dames				
Mixtes				

A titre expérimental pour l'édition 2019, un VTT à Assistance Électrique (VAE) par équipe peut être utilisé. Ceci, uniquement dans les catégories Open Découverte, Sportifs Hommes, Sportifs femmes et Sportifs Mixtes. Les équipes qui choisissent de participer avec un VAE auront leur temps à l'arrivée mais ne seront pas classés, et ne feront pas l'objet d'un podium. Une liste avec les temps sera disponible, par ordre alphabétique du nom de l'équipe, pour le parcours découverte et le parcours sportif.

Toutes les équipes sont en autonomie complète durant le raid. **Aucun ravitaillement** (ni boisson, ni nourriture) n'est prévu sur les parcours.

Chaque participant s'engage à respecter les règles de sécurité et toutes les règles s'appliquant à l'épreuve Raid Neuchaventure, ainsi qu'à respecter les consignes des organisateurs.

Chaque participant certifie ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale de nature à l'empêcher de pratiquer le raid aventure multisport en compétition.

5 Assurance

L'assurance est à la charge des participants. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents, de dégâts matériels et/ou de vols. Les divers parcs VTT et rollers ne sont pas gardés.

6 Chronométrage et classement

Le classement est établi pour les catégories dames, hommes et mixtes sur les parcours Sportif et Expert. Sur le parcours Découverte, il est établi pour les catégories Open et Adulte-enfant. Les pénalités de temps attribuées durant la course sont validées par l'équipe de chronométrage. Toute réclamation concernant la course doit être faite par écrit et transmise à l'organisateur dans les 30 minutes après l'arrivée de l'équipe.

Les résultats sont communiqués lors de la remise des prix. Le classement définitif est consultable sur le site Internet www.neuchaventure.ch. Les prix sont attribués aux 3 premières équipes de chaque catégorie. L'équipe avec le meilleur temps (en tenant compte des différents arrêts de chronométrage sur certaines sections ainsi que des pénalités) est déclarée vainqueur. L'organisateur se réserve le droit d'adapter les catégories en fonction du taux de participation.

Les équipes qui arrivent après la porte horaire aux postes de contrôle n'effectuent pas la section concernée et sont pénalisées. Les portes horaires sont indiquées sur les feuilles de route. Le système Sport-Ident (SI) de chronométrage électronique étant réputé fiable, aucune réclamation n'est acceptée en cas de non-pointage. La perte du SI induit le non classement.

Certains postes du parcours peuvent impliquer une neutralisation du temps de course. Ce temps d'arrêt peut être mis à profit pour une courte pause de quelques minutes.

7 Abandon

Toute équipe qui abandonne la course doit l'annoncer immédiatement à l'organisation ou à un poste de contrôle.

8 Causes de pénalité

Les causes de pénalité engendrent chacune un ajout de max. 60 minutes :

- Poste non-pointé.
- Passage d'un seul équipier lors d'un contrôle.
- Non-respect des passages obligatoires indiqués pour la traversée des routes principales, des zones interdites (hachurées) et des routes interdites (croix rouges et/ou hachurées).
- Non-respect de l'ordre de pointage défini par la feuille de route et les cartes.
- Non-respect des indications des organisateurs.
- Matériel manquant lors d'un contrôle inopiné.
- Dépassement de temps dans des sections spécifiques.
- Section / épreuve non effectuée.

9 Causes de mise hors course

Toute transgression au présent règlement.

- Non-respect des règles de sécurité, des consignes données par les organisateurs ou autres bénévoles sur le parcours.
- Utilisation de moyens de transport ou d'itinéraires non prévus par la feuille de route et les cartes.
- Progression sans le matériel obligatoire (voir 10.1 Matériel obligatoire)
- Abandon de débris en dehors des sacs prévus à cet effet sur le parcours.
- Non-respect de l'environnement en général.
- Détérioration de biens publics et privés (passage sur propriétés privées, jardins, cultures, etc.). Il est strictement interdit de traverser les champs. Restez en bordure de forêt ou sur les chemins et refermez derrière vous les portails et barrières qui sont sur votre route.
- Toute assistance extérieure et changement de matériel pendant la course.
- Utilisation d'un smartphone avec GPS et cartographie intégrée.
- Perte du SI, système de pointage électronique.

10 Matériel

Chaque concurrent est le seul responsable de la conformité de son matériel et de ses protections individuelles.

10.1 Matériel obligatoire :

Pour des questions de sécurité, le matériel suivant est obligatoire. Des contrôles sont effectués sur le parcours.

Matériel obligatoire	Expert	Sportif	Découverte	Qui?
Boussole	x	x	x	par équipe
Couverture de survie	x	x	x	par équipe
Sifflet	x	x	x	par équipe
Téléphone portable enclenché	x	x	x	par équipe
Petite pharmacie	x	x	x	par équipe
Fourre étanche	x	x	x	par équipe
VTT (ou tandem)	x	x	x	par personne (par équipe)
Casque VTT	x	x	x	par personne
Ravitaillement (boisson + nourriture)	x	x	x	par personne
Veste contre le vent et la pluie	x	x	x	par personne
Sac à dos	x	x	x	par personne
Lampe frontale	x	x	x	par personne
Roller / Trotinette / skis à roulettes	x	x	NON	par personne

10.2 Matériel conseillé

- Bonnes chaussures de trail
- Porte-carte et set de réparation pour VTT

10.3 Matériel fourni par l'organisation

- Matériel pour l'épreuve aquatique, gilet de sauvetage : aucun matériel personnel n'est accepté.
- Un doigt électronique (SI) pour le chronométrage qui permet de quitter chaque poste sur le parcours. A rendre dès la ligne d'arrivée franchie. (facturé CHF 80 si non retourné)
- Harnais, cordes pour l'atelier de cordes. Aucun matériel personnel n'est accepté.
- Documents de course : cartes, feuilles de route
- Des porte-cartes sont disponibles auprès de l'organisateur moyennant une caution (pièce d'identité) et le versement d'une location. Selon disponibilité, premier arrivé premier servi.

11 Assistance

- Toute assistance extérieure est interdite pendant la course.
- L'entraide entre équipes concurrentes est autorisée.
- L'assistance est obligatoire en cas d'accident.

12 Annulation / Remboursement

En cas de forfait d'une équipe, celle-ci doit avertir l'organisation dans les plus brefs délais. Au-delà de 3 semaines avant le raid, le remboursement est intégral, ensuite remboursement moins 30 CHF de frais. Vendredi 24 et samedi 25 mai 2019 sans remboursement.

13 Droit à l'image

Suivant les dispositions légales et du code des sports, les fédérations sportives ainsi que les organisateurs de manifestations sportives (toute personne physique ou morale de droit privé), sont propriétaires du droit d'exploitation de l'image des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent.

En acceptant le règlement au moment de l'inscription, le participant accepte que des vidéos et/ou des photographies promotionnelles le représentant dans le contexte de la manifestation soient publiées par l'organisateur et ses partenaires, sur internet, sur les réseaux sociaux ou sur des imprimés.

Neuchâtel, le 27.02.2019